

Du côté des droits économiques et sociaux, la performance du gouvernement a attiré certains éloges ces dernières années. Cependant, une dégradation de la situation est à craindre. Le nombre de personnes ayant besoin de l'aide sociale et qui en vive est en progression, alors que diminuent les capacités du gouvernement à financer ses obligations sociales. Ceci s'applique aux plus de 600 000 réfugiés de Bosnie et de Croatie, dont bon nombre sont économiquement démunis et ne jouissent pas des protections civiles de base. Les droits des syndicats sont déjà sérieusement limités et, avec la dégradation de la situation économique, les droits des travailleurs et des syndicats pourraient souffrir davantage.

La piètre performance du gouvernement yougoslave en matière de poursuites pour crimes de guerre mérite d'être soulignée. Bien qu'il ait manifesté des signes d'ouverture à l'endroit du Tribunal pénal international en ex-Yougoslavie, par exemple en autorisant l'ouverture d'un bureau du Tribunal à Belgrade, il héberge encore trois ex-officiers de l'armée reconnus coupables du massacre de Vukovar. Tant que ces individus n'auront pas été extradés à la Haye, la performance de la RFY dans ce domaine pourra, avec raison, être considérée comme mauvaise. De plus, le gouvernement semble peu enclin à poursuivre les responsables de violations des droits de la personne sur le territoire de la RFY, notamment les droits des musulmans du Sandjak.

Les minorités de la RFY vivent encore une existence difficile. C'est un fait reconnu qu'il existe une tradition de vaste tolérance sociale des minorités en Serbie et que le gouvernement permet la diversité linguistique, ethnique et religieuse. Cependant, des minorités seraient, à ce que l'on rapporte, victimes de discrimination considérable dans les secteurs de l'éducation et de l'embauche, et il se manifesterait une tendance à leur marginalisation dans toutes les sphères. Les Albanais de souche, majoritaires au Kosovo, sont l'objet de persécution politique, économique et culturelle systématiques par des autorités serbes. Les musulmans du Sandjak subissent une discrimination économique, politique et culturelle généralisée et disposent de peu de ressources pour y faire échec. Si la situation des Hongrois, des Croates et d'autres minorités de la région de Voïvodine est meilleure, ils se heurtent eux aussi à des obstacles, particulièrement dans les secteurs de l'emploi et de l'Éducation.

Les mesures concrètes visant à protéger les droits des femmes et des enfants sont peu développées dans la RFY; l'homosexualité et l'invalidité demeurent des sujets tabous.

À la 52<sup>e</sup> séance de la Commission des droits de l'homme, la question des droits de la personne en RFY a été abordée dans une résolution de portée générale, coparrainée par le Canada, qui comprenait la Croatie et la Bosnie et Herzégovine. Même si elle a été adoptée par consensus, la Russie a soumis à un vote par paragraphe plusieurs passages sur le Kosovo parce qu'elle les trouvait déséquilibrés. À la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, une résolution de portée générale a été adoptée à 131 voix (Canada) contre 1 (Russie), avec 20 abstentions, et une autre a été adoptée sur la situation au Kosovo par 102 voix (Canada) contre 3, avec 45 abstentions.